

Mercredi 17 Février 2010 - n°498

- Territoires ruraux - Les orientations annoncées par le chef de l'Etat
- Gestion** - Rapport de la Cour des comptes - La gestion des amendes de police épinglée
- Eau - Dispositif de solidarité
- Eco-Prêts à taux zéro - Communication

- Administration numérique - Plan d'action gouvernemental
- Nouvelle filiale - Caisse des Dépôts et Consignations
- Agenda
- Création d'un observatoire interministériel de l'accessibilité

Territoires ruraux - Les orientations annoncées par le chef de l'Etat

Saluant la démarche nationale des assises des territoires ruraux menée au cours des trois derniers mois, le chef de l'Etat a présenté lors de son intervention du 9 février à Morée (Loir-et-Cher), les différentes orientations pour le renouveau des territoires ruraux basé sur un accès aux services essentiels. *Ondes Moyennes* revient sur les principaux points de son discours.

Transports

S'agissant de la ruralité, il faut apporter un soutien à toutes initiatives de la mobilité individuelle : plateforme de covoiturage et transport à la demande ; régler, avec le schéma d'infrastructures de transports, les problèmes d'enclavements routiers.

Le financement des grandes lignes ferroviaires, trains corail, doit trouver d'ici au mois de juin 2010, une solution pérenne pour trouver l'équilibre économique des lignes et du renouvellement des matériels roulants.

Santé

L'accès à la santé de proximité est essentiel. Les habitants des territoires ruraux sont en droit d'avoir des services médicaux comme tous les Français. A la prochaine rentrée universitaire, 400 bourses seront accordées aux étudiants qui s'engagent à exercer au moins dix ans dans les territoires à faible densité médicale. Cette disposition sera reconduite jusqu'à irriguer les territoires ruraux de quatre mille nouveaux médecins.

Un plan triennal de maisons de santé pluridisciplinaire va être créé ; il permettra de financer 250 maisons de santé d'ici trois ans et de développer l'internat de médecine en milieu rural.

Logement

L'Anah doublera son effort d'ici à 2011 pour l'amélioration de l'habitat financée au 2/3 dans le milieu rural.

Ingénierie

Les préfectures aideront au financement de l'ingénierie pour les communes et intercommunalités rurales.

Internet très haut débit

L'Internet à très haut débit compense le lourd handicap de l'enclavement. C'est devenu un besoin essentiel aussi bien au niveau de l'individu que de l'entreprise. Des moyens vont être mis pour qu'en 2025, 100% des Français aient un accès au très haut débit. 2 milliards issus du grand emprunt seront réservés aux territoires les moins denses.

La Poste

L'Etat et la CDC vont souscrire à une augmentation du capital de La Poste à hauteur de 2,7 milliards d'euros pour financer sa modernisation. La Poste va équiper les bourgs centres en milieu rural de distributeurs de billets.

PME

L'Etat va soutenir les PME du monde rural via Oseo ainsi que simplifier et encourager la transmission d'entreprises.

Circuits courts

La possibilité va être ouverte d'avoir recours de façon plus simple aux produits locaux dans les cantines scolaires.

GESTION

Rapport de la Cour des comptes - La gestion des amendes de police épinglée

Dans son rapport public annuel 2010, dévoilé par son premier président par intérim la semaine passée, la Cour des

comptes dépeint longuement la dégradation des comptes publics et souligne la persistance du dynamisme de la dépense et des allègements d'impôts consentis depuis 2009.

Au-delà de ce panorama très préoccupant des finances publiques, qui nécessite une réduction drastique de certaines dépenses d'intervention et une réduction tout aussi rigoureuse des dépenses fiscales, la Cour des comptes consacre un chapitre entier de son rapport à la gestion du produit des amendes de circulation routière.

La Cour y décrit un processus complexe et volumineux puisque la gestion des amendes de police porte en moyenne chaque année sur 33 millions d'amendes forfaitaires émises. En 2007, les services de l'État (DDSP, CRS, gendarmerie nationale, préfecture de police de Paris) ont émis environ 62 % des amendes et les polices municipales 38 %. Pour un produit d'1 milliard d'euros (1,5 milliard avec les amendes forfaitaires majorées effectivement recouvrées), la Cour des comptes estime que ce système occasionne un coût de gestion très élevé pour un taux de recouvrement qui pourrait encore être amélioré (de 40 % dans le cadre d'un procédure d'amende forfaitaire classique). D'après les statistiques relayées dans ce rapport, selon qu'elles relèvent de la DGFIP ou bien des différents services verbalisateurs, le taux de paiement des amendes toutes catégories confondues atteindrait de 70 à 75 %.

Dysfonctionnements

Parmi les dysfonctionnements soulevés dans ce rapport sur la gestion des amendes de police, la Cour relève que le processus de paiement s'avère particulièrement complexe et que l'État, avec sept applications informatiques différentes, est finalement incapable de déterminer directement combien d'amendes sont émises chaque année par l'ensemble des services de police.

La Cour ajoute que « *les carences des systèmes d'information ne permettent pas de disposer pour l'ensemble des services de statistiques précises sur le nombre, ni sur le montant des amendes qu'elles soient forfaitaires (c'est-à-dire payées spontanément dans certains délais impartis) ou forfaitaires majorées* ». La Cour estime qu'aucun contrôle ni rapprochement ne peuvent être effectués entre les contraventions émises et celles qui ont été effectivement payées. Enfin, la pratique des annulations de droit ou de fait, les indulgences qui sont en marge de la loi, conduisent à rendre la gestion de ce dispositif opaque et le contrôle approximatif.

Recommandations

La Cour estime que si l'objectif de réduction des coûts doit aussi être subordonné à celui de la réduction des infractions elles-mêmes, le système actuel de constatation, de traitement et de recouvrement des amendes pourrait être grandement amélioré. Elle ajoute que « *la dépenalisation des amendes de circulation, plus précisément des amendes de stationnement, a été étudiée et envisagée. Le cas échéant, elle ne corrigerait pas les défauts du système de gestion des amendes* ».

A l'issue de ce chapitre, la Cour recommande :

- de disposer des mêmes applications pour gérer les mêmes procédures lors du remplacement des applications utilisées par la sécurité publique, la gendarmerie nationale et les officiers du ministère public ;
- d'organiser une consolidation nationale des données de tous les services verbalisateurs pour disposer des moyens d'évaluer l'efficacité du système et améliorer la gestion ;
- d'accélérer les expérimentations du procès-verbal électronique (PVE) et en cas de succès, d'en programmer le déploiement ;
- de veiller à l'application de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 18 décembre 2002, qui interdit les annulations d'amendes en dehors de l'officier du ministère public ;
- d'implanter un contrôle interne permettant de rapprocher le nombre de formulaires des carnets à souche avec les amendes forfaitaires émises ;
- **et de reconsidérer les modes de répartition du produit des amendes entre collectivités territoriales afin d'en réduire les effets pernicioeux**. En effet, dans sa conception, la redistribution du produit des amendes (basé sur le nombre d'amendes émises) reste déconnectée du fait que les citoyens paient spontanément ou non leurs amendes, ce qui avantage relativement l'Île-de-France.

Eau - Dispositif de solidarité

Le 11 février, le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi déposée par Christian Cambon relative à « la solidarité des communes dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement des particuliers ».

D'une manière globale, on estime que la facture d'eau ne représente, en moyenne, que 0,8 % du budget des ménages. Mais selon les ressources des ménages, la fraction de revenu consacrée aux dépenses d'eau varie considérablement. En effet, les conditions d'accès à l'eau se sont aggravées pour une minorité d'usagers, en particulier lorsque ceux-ci doivent dépenser plus de 5 % de leurs revenus pour s'approvisionner. Or, selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les ménages ne doivent pas consacrer plus de 3 % de leurs revenus. De plus, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), votée le 30 décembre 2006 par le Parlement, avait consacré officiellement un « droit d'accès à l'eau potable pour chaque personne » dans son article 1er.

Dans ce contexte, le Sénat a ainsi largement adopté la proposition de loi visant à permettre aux communes de participer au financement d'aides pour les personnes démunies qui ont des difficultés à payer leurs factures. En effet, les communes (ou leurs groupements) chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, les délégataires chargés de la gestion de ces services ainsi que les régies peuvent désormais attribuer une subvention au gestionnaire du « fonds de solidarité pour le logement ».

Une convention passée avec le gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement détermine les règles de calcul ainsi que les modalités d'attribution et de versement de cette subvention, dont le montant ne peut excéder 0,5 % des montants (hors taxes des redevances d'eau ou d'assainissement perçues par le service d'eau ou d'assainissement).

Le gestionnaire du fonds doit informer le maire de toute demande reçue et sollicite son avis avant de procéder à

l'attribution des aides. Sans réponse du maire dans un délai d'un mois, cet avis est réputé favorable. Le maire peut saisir le gestionnaire du fonds pour l'instruction d'une demande d'aide.

Pour en savoir plus : http://www.senat.fr/senint/crisom_ppl08-228_1.html

Eco-Prêts à taux zéro - Communication

L'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le ministère du Développement durable ont lancé une vaste campagne de mobilisation nationale « *Economies d'énergie : Faisons vite, ça chauffe* » sur l'éco-prêt à taux zéro et les Espaces Info-Energie à partir de février 2010. Cette campagne est destinée à faire la promotion des aides financières mises en place dans le cadre du Grenelle Environnement pour favoriser la rénovation énergétique des logements. On estime que 65 500 éco-prêts à taux zéro ont été accordés depuis le lancement du dispositif en avril 2009. Adopté dans la loi de finances 2009, l'éco-prêt à taux zéro est venu compléter la gamme des instruments financiers incitatifs qui existaient déjà pour les rénovations dans le bâtiment. Il est destiné à financer les rénovations thermiques et peut représenter des montants importants afin de rendre le logement plus économe en énergie, plus confortable, et moins émetteur de gaz à effet de serre. Cette campagne nationale de communication cherche, par la même occasion, à faire connaître et à valoriser le rôle des Espaces Info-Energie.

En effet, l'Ademe a mis en place dès 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le réseau Info-Energie est constitué de 230 espaces d'information et de conseils gratuits pour les particuliers, et compte actuellement environ 400 conseillers.

Le site dédié à l'opération :

<http://www.faisonsvite.fr/>

Administration numérique - Plan d'action gouvernemental

Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, et Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, ont présenté le 12 février les conclusions du groupe « Experts numériques ». Ce groupe de spécialistes des nouvelles technologies avait été missionné pour étudier les moyens d'améliorer les services administratifs en ligne.

Etat des lieux

Le ministre du Budget a d'abord souligné la progression des services e-administratifs. De plus en plus de services sont accessibles en ligne aux particuliers (l'inscription sur les listes électorales, le recensement des jeunes) et aux entreprises (le téléchargement de l'attestation fiscale dans le cadre d'un marché public, le guichet unique de création d'entreprise).

Par ailleurs, 400 000 usagers utilisent désormais le site internet www.mon.service-public.fr pour stocker leurs pièces justificatives et accéder aux divers services e-administratifs. Enfin, dans les prochains mois, les usagers pourront s'adresser à un guichet unique pour faire renouveler leur carte d'identité, réaliser les déclarations d'embauche par téléphone et obtenir un passeport sans avoir à produire leur acte d'état-civil.

Néanmoins, le groupe d'experts a pointé du doigt plusieurs lacunes. Les services e-administratifs sont peu lisibles (en raison du trop grand nombre de sites publics et de leur hétérogénéité), souvent inachevés (certains services ne sont que partiellement dématérialisés) et déconnectés des attentes des usagers (qui peuvent être rebutés par un langage trop technique).

Objectifs

Sur la base de ce constat, trois grands axes ont été retenus pour définir la stratégie numérique du gouvernement :

- 1) Simplifier et clarifier l'accès aux services e-administratifs. A partir de 2011, le label IDéNum permettra ainsi d'accéder à tous les services administratifs nationaux et locaux à l'aide d'un même authentifiant (c'est-à-dire un identifiant et son mot de passe). Cet authentifiant pourra également être utilisé pour des services bancaires ou postaux.
- 2) Personnaliser les services en ligne. Par exemple, un usager pourra demander à être averti par mail ou par SMS d'une échéance prochaine (telle que le renouvellement de ses papiers d'identité).
- 3) Donner la parole aux usagers pour améliorer le service public en ligne. Les usagers pourront évaluer les sites des administrations, mais aussi s'entraider via un système de questions/réponses en ligne.

Impact sur les collectivités

Nathalie Kosciusko-Morizet a rappelé que le développement des services en ligne nécessitait l'implication des collectivités locales (pour la numérisation des documents d'état-civil par exemple). Pour la secrétaire d'Etat, les collectivités ont tout intérêt à s'engager dans la logique e-administrative, source d'économies de temps et de moyens. Deux propositions du rapport concernent plus particulièrement les collectivités :

- D'une part, le paiement dématérialisé et les factures électroniques devront être généralisés d'ici la fin de l'année 2011. Plusieurs villes moyennes ont déjà mis en place un tel système de paiement en ligne (Haguenau, Vannes et Cherbourg-Octeville par exemple).

- D'autre part, les collectivités devront mettre leurs données publiques à la disposition des entreprises afin de favoriser le développement d'innovations dans l'e-administration. Une plate-forme nationale (baptisée « Etat Lab ») regroupera les données publiques à partir desquelles les développeurs privés proposeront de nouveaux services.

Nouvelle filiale - Caisse des Dépôts et Consignations

Le 4 février dernier, Pierre Ducret, président-directeur général, et Jean-Pierre Sicard, directeur général délégué, ont présenté ensemble « CDC Climat », la nouvelle filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts dédiée à l'économie du changement climatique. La Caisse des Dépôts apporte à sa filiale notamment ses investissements dans des « fonds carbone », comme les développements réalisés dans les registres et services aux marchés du carbone. La nouvelle structure se fixe comme objectif d'investir jusqu'à 250 M€ dans la lutte contre le changement climatique. La filiale a annoncé déployer sa stratégie de développement selon trois axes :

1 - l'internationalisation des infrastructures de marchés du carbone : bourses, registres, systèmes d'échange et de conservation d'actifs carbone. CDC Climat, avec ses partenaires, veut chercher à saisir les opportunités ouvertes par la création de politiques climatiques dans différentes parties du monde ;

2 - l'investissement en actifs carbone : la filiale envisage de réaliser des investissements directs et va assurer le montage de nouveaux fonds ciblant les zones Méditerranée, Europe et France, ouverts à d'autres investisseurs de long terme, avec un objectif de levée de fonds d'au moins 500 M€ fin 2014. CDC Climat doit renforcer ses équipes d'investissement et son expertise en gestion d'actifs, afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valorisation des réductions d'émission ;

3 - l'ouverture de nouveaux champs de recherche en économie du climat : l'équipe de recherche de la filiale s'engage à produire des analyses indépendantes et neutres, pour les pouvoirs publics, les acteurs du marché et le grand public.

Pour en savoir plus : <http://www.cdcclimat.com/>

Agenda

23 Février 2010

Paris

Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, s'entretiendra avec Paul Girod de la « gestion territoriale des crises » dans le cadre de la mission qui a été confiée à ce dernier par le président de la République

1er avril 2010

Paris

Conseil d'administration de la FMVM

Suivi d'une réunion de présentation de travaux du PUCA sur les villes moyennes et la territorialisation de l'économie

10 juin 2010

Paris

Assemblée générale de la FMVM

Création d'un observatoire interministériel de l'accessibilité

Un observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle a été institué par décret du 9 février. Placé auprès du Premier ministre, cet observatoire a pour mission d'évaluer l'accessibilité et la convenance d'usage des bâtiments d'habitation, des établissements recevant du public, des lieux de travail, de la voirie, des espaces publics, des installations ouvertes au public, des moyens de transports et des nouvelles technologies.

L'observatoire doit recenser les progrès réalisés en matière d'accessibilité.

Il est, par ailleurs, chargé « d'identifier et de signaler les obstacles à la mise en œuvre des dispositions légales déjà existantes.

Il constitue aussi un centre de ressources chargé de rechercher, répertorier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de conception universelle. Il collecte les documents utiles à la sensibilisation, à la formation ou à la définition d'une méthodologie en matière d'accessibilité et de conception universelle.

L'observatoire doit élaborer, chaque année, un rapport rendant compte de ses travaux et formule les préconisations qui lui paraissent nécessaires.

Cet observatoire est composé de :

- Six représentants d'associations d'élus.
- Treize représentants d'associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- Treize représentants des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des professionnels de l'accessibilité et de la conception universelle
- Quinze représentants de l'Etat.
- Sept représentants d'organismes intervenant pour le financement, l'observation, le contrôle et la normalisation.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia 

Directrice de la publication
Caroline Cayeux, maire de Beauvais,
présidente de la CA du Beauvaisis

Directeur délégué
Jean-François Debat, maire de
Bourg-en-Bresse, président de la CA
Bourg-en-Bresse Agglomération

Rédacteur en chef
Bastien Régnier
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvourel,
Adrian Philip
Secrétariat
Anissa Ghaidi